

Centre de coopération internationale en santé  
et développement inc. (CCISD)  
Faisant affaires sous le nom et la raison sociale

## **Santé Monde - Codéveloppement international**

États financiers  
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
**Santé Monde - Codéveloppement international,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SANTÉ MONDE - CODÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.* <sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada  
Le 10 septembre 2024

---

<sup>1</sup> FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119066

# Santé Monde - Codéveloppement international

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

### PRODUITS

|  |                      |               |
|--|----------------------|---------------|
| Programme international                              |                      |               |
| Affaires mondiales Canada (AMC)                      | <b>10 604 510 \$</b> | 15 917 707 \$ |
| Autres bailleurs de fonds                            | <b>3 324 249</b>     | 987 719       |
| Contributions sous forme de services rendus (note 2) | <b>122 763</b>       | 400 392       |
| Services professionnels                              | -                    | 9 251         |
| Intérêts   | <b>171 556</b>       | 140 499       |
| Variation de la juste valeur des placements          | -                    | 2 856         |
| Autres   | <b>15 935</b>        | 38 056        |
|  | <b>14 239 013</b>    | 17 496 480    |

### CHARGES

|  |                   |            |
|--|-------------------|------------|
| Programme international                              | <b>12 273 227</b> | 15 502 752 |
| Fonctionnement                                       | <b>1 620 598</b>  | 1 420 826  |
| Contributions sous forme de services rendus (note 2) | <b>122 763</b>    | 400 392    |
| Gain de change réalisé                               | <b>(53 431)</b>   | (109 412)  |
| Perte de change non réalisée                         | <b>19 401</b>     | 30 437     |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles    | -                 | 945        |
| Amortissement des immobilisations corporelles        | <b>18 101</b>     | 20 740     |
|  | <b>14 000 659</b> | 17 266 680 |

### EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

**238 354 \$**      229 800 \$

## Santé Monde - Codéveloppement international

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

|  | Grevé d'affectations internes           |   | Investi en immobilisations corporelles | Non affecté  | Total        | Total        |
|--|---|---|--|--------------|--------------|--------------|
|  | Affecté au fonds de prévoyance (note 9) | Affecté à des projets spéciaux (note 9) |  |              |              |              |
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice                   | 1 000 000 \$                            | 500 000 \$                              | 19 681 \$                              | 1 454 040 \$ | 2 973 721 \$ | 2 743 921 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | -                                       | -                                       | (18 101)                               | 256 455      | 238 354      | 229 800      |
| Investissement en immobilisations corporelles        | -                                       | -                                       | 21 674                                 | (21 674)     | -            | -            |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice                     | 1 000 000 \$                            | 500 000 \$                              | 23 254 \$                              | 1 688 821 \$ | 3 212 075 \$ | 2 973 721 \$ |

# Santé Monde - Codéveloppement international

## BILAN

Au 31 mars

2024

2023

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

|  |              |              |
|--|--------------|--------------|
| Encaisse   | 2 166 371 \$ | 1 263 969 \$ |
| Encaisse, 3 % et 3,5 %                           | 2 524 387    | 6 123 946    |
| Créances (note 3)                                | 1 484 016    | 303 454      |
| Frais payés d'avance                             | 86 833       | 116 058      |
| Placements échus au cours de l'exercice (note 4) | -            | 280 831      |

**6 261 607** 8 088 258

PLACEMENTS (note 4)

**480 442** 25 355

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

**23 254** 19 681

**6 765 303 \$** 8 133 294 \$

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

|                                   |              |              |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes de fonctionnement (note 7) | 1 346 877 \$ | 1 311 969 \$ |
| Produits reportés (note 8)        | 2 206 351    | 3 847 604    |

**3 553 228** 5 159 573

#### ACTIF NET

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
| Grevé d'affectations internes          | 1 500 000 | 1 500 000 |
| Investi en immobilisations corporelles | 23 254    | 19 681    |
| Non affecté                            | 1 688 821 | 1 454 040 |

**3 212 075** 2 973 721

**6 765 303 \$** 8 133 294 \$

### ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 10 et 11)

Pour le conseil d'administration :

administrateur/administratrice

administrateur/administratrice

## Santé Monde - Codéveloppement international

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

|   |            |            |
|---|------------|------------|
| Excédent des produits sur les charges             | 238 354 \$ | 229 800 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie             |            |            |
| Amortissement des immobilisations corporelles     | 18 101     | 20 740     |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | -          | 945        |

256 455 251 485

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (2 757 682) (2 509 373)

(2 501 227) (2 257 888)

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

|   |           |          |
|---|-----------|----------|
| Variation nette des placements            | (174 256) | (10 903) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (21 674)  | (12 509) |

(195 930) (23 412)

#### DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(2 697 157) (2 281 300)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice 7 387 915 9 669 215

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice 4 690 758 \$ 7 387 915 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

|                        |              |              |
|------------------------|--------------|--------------|
| Encaisse               | 2 166 371 \$ | 1 263 969 \$ |
| Encaisse, 3 % et 3,5 % | 2 524 387    | 6 123 946    |
|                        | 4 690 758 \$ | 7 387 915 \$ |

# Santé Monde - Codéveloppement international

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif, s'occupe de promouvoir et d'appuyer les réformes du secteur de la santé dans des pays en voie de développement en facilitant un accès plus équitable aux services de base. Il assure la durabilité, l'efficacité et l'efficience des actions entreprises et vise la poursuite autonome et autosuffisante des projets mis en oeuvre. Celui-ci oeuvre sous la dénomination sociale « Santé Monde - Codéveloppement international ».

Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Opérations avec des consortiums

Au cours de l'exercice, l'Organisme détenait des participations dans des consortiums non constitués en société par actions. La participation de l'Organisme dans ces consortiums est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

En vertu de certains accords conclus avec les bailleurs de fonds, les intérêts générés par ces contributions doivent être utilisés pour les fins du projet et les intérêts qui n'auront pu être dépensés ou justifiés doivent être retournés à ces bailleurs. Ces intérêts sont comptabilisés comme produits reportés et transférés dans les revenus reportés du projet au moment où ils sont réinvestis dans un projet distinct. Tout autre revenu d'intérêts est inclus à la rubrique « Intérêts ».

#### Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, les éléments d'actif et de passif non monétaires au taux de change historique et les postes de l'état des résultats au taux de change moyen mensuel. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.



# Santé Monde - Codéveloppement international

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers**

##### Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, composés d'actions cotées qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

|   |       |
|---|-------|
| Améliorations locatives                       | 5 ans |
| Équipement audiovisuel, appareil et outillage | 8 ans |
| Équipement informatique                       | 2 ans |
| Logiciels                                     | 1 an  |
| Mobilier et agencements                       | 5 ans |

Les immobilisations corporelles achetées dans le cadre des projets internationaux sont imputées aux résultats car l'Organisme n'en conserve pas la propriété.

#### **Produits reportés**

Les contributions des bailleurs, dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées, sont comptabilisées comme produits reportés et transférées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

#### **Contributions sous forme de services rendus**

Les contributions sous forme de services rendus bénévolement représentent la valeur de la contribution fournie par des bénévoles et des stagiaires. La valeur des contributions sous forme de services rendus a été estimée d'après les taux journaliers reconnus par Affaires mondiales Canada.

# Santé Monde - Codéveloppement international

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

### 3. CRÉANCES

|  | 2024                | 2023              |
|--|---------------------|-------------------|
| Comptes clients                          | 49 217 \$           | 51 602 \$         |
| Sommes à recevoir des bailleurs de fonds | 1 409 862           | 228 194           |
| Taxes à la consommation                  | 24 937              | 23 658            |
|  | <b>1 484 016 \$</b> | <b>303 454 \$</b> |

### 4. PLACEMENTS

|   | 2024              | 2023             |
|---|-------------------|------------------|
| Encaisse, 3 % <sup>1</sup>  | 191 326 \$        | -                |
| Épargne à terme, au taux de 4,35 %, échéant en décembre 2028 <sup>2</sup> | 289 116           | 280 831          |
| Actions de sociétés cotées en Bourse                                      | -                 | 25 355           |
|   | <b>480 442</b>    | <b>306 186</b>   |
| Portion échéant au cours du prochain exercice                             | -                 | 280 831          |
|   | <b>480 442 \$</b> | <b>25 355 \$</b> |

<sup>1</sup> Ce montant est donné en garantie jusqu'en novembre 2027 dans la lettre de garantie.

<sup>2</sup> Un montant de 250 000 \$ inclus dans l'épargne à terme est donné en garantie jusqu'en septembre 2024 pour la marge de crédit.

# Santé Monde - Codéveloppement international

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|  | 2024              |                              | 2023             |
|--|-------------------|------------------------------|------------------|
|  | Coût              | Amortis-<br>sement<br>cumulé | Valeur<br>nette  |
| Améliorations locatives                          | 33 564 \$         | 33 564 \$                    | - \$             |
| Équipement audiovisuel, appareil<br>et outillage | 42 951            | 39 496                       | 3 455            |
| Équipement informatique                          | 120 375           | 101 209                      | 19 166           |
| Logiciels  | 77 704            | 77 160                       | 544              |
| Mobilier et agencements                          | 68 553            | 68 464                       | 89               |
|  | <b>343 147 \$</b> | <b>319 893 \$</b>            | <b>23 254 \$</b> |
|  |                   |                              | 19 681 \$        |

### 6. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 350 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,5 %, garantie par l'universalité des créances ainsi que d'une épargne à terme d'un montant de 250 000 \$, renouvelable en septembre 2024.

L'Organisme dispose également d'une lettre de garantie commerciale dans le cadre d'un projet, pour un montant maximal de 141 200 \$ US, portant intérêt au taux préférentiel plus 9,7 %, échéant en septembre 2024. Au 31 mars 2024, cette lettre de garantie commerciale est garantie pour un montant de 191 326 \$ d'encaisse présenté dans les placements. Cette garantie vient à échéance en novembre 2027.

### 7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

|  | 2024                | 2023                |
|--|---------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs                       | 361 747 \$          | 322 487 \$          |
| Salaires, retenues à la source et vacances | 699 369             | 719 238             |
| Sommes dues aux partenaires de projets     | 285 761             | 270 244             |
|  | <b>1 346 877 \$</b> | <b>1 311 969 \$</b> |

### 8. PRODUITS REPORTÉS

|   | 2024                | 2023                |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice                            | 3 847 604 \$        | 9 968 063 \$        |
| Montants comptabilisés à titre de contributions de l'exercice | (14 152 004)        | (16 817 991)        |
| Montants reçus des bailleurs de fonds au cours de l'exercice  | 16 225 187          | 14 136 488          |
| Quote-part des contributions appartenant aux partenaires      | (3 714 436)         | (3 438 956)         |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice                              | <b>2 206 351 \$</b> | <b>3 847 604 \$</b> |

# Santé Monde - Codéveloppement international

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 9. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration approuve par résolution des affectations internes au fonds de prévoyance ou à des projets spéciaux. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 10. ÉVENTUALITÉS

Conformément aux termes de l'accord de contribution standard d'Affaires mondiales Canada pour les projets financés par ce dernier, en cas de manquement de l'Organisme aux engagements prévus dans un tel accord de contribution, Affaires mondiales Canada se réserve le droit, si le manquement n'est pas corrigé, de réduire la contribution financière accordée à l'Organisme, de résilier l'accord et d'annuler toute obligation financière ou d'exiger le remboursement des montants versés.

Également, l'Organisme a conclu des accords de contributions avec certains bailleurs de fonds en vertu desquels elle doit retourner à ces bailleurs toute somme fournie par ces derniers qui n'aura pas été dépensée ou justifiée d'après les modalités des programmes acceptés par les bailleurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard des sommes qui pourraient être déboursées.

### 11. ENGAGEMENTS

#### Baux

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en octobre 2025 pour la location de locaux. Le solde des engagements suivant ces baux s'établit à 104 894 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

|        |           |
|--------|-----------|
| 2025 - | 96 134 \$ |
| 2026 - | 8 760 \$  |

#### Contrats

L'Organisme s'est engagé par contrats jusqu'en mars 2028 pour la location d'un photocopieur, du support technologique et de la consultation. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 52 874 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

|        |           |
|--------|-----------|
| 2025 - | 35 661 \$ |
| 2026 - | 9 931 \$  |
| 2027 - | 3 641 \$  |
| 2028 - | 3 641 \$  |

### 12. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ

Santé de base pour les communautés (SBC) est une oeuvre de bienfaisance contrôlée par l'Organisme visant la création, l'implantation et l'expansion de soins de santé primaires, durables, voulus et gérés par les communautés en appuyant des centres de santé (communautaires ou publics) dans les pays en voie de développement afin que ces centres puissent offrir des soins de santé de base durables au meilleur rapport coût-qualité et répondant aux principes d'accès pour tous.

# Santé Monde - Codéveloppement international

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 12. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ (suite)

SBC et l'Organisme suivent les mêmes méthodes comptables. Les états financiers de SBC au 31 mars se résument comme suit :

|                 | 2024     | 2023     |
|-----------------|----------|----------|
| <b>Bilan</b>    |          |          |
| Actif net       | 3 143 \$ | 2 465 \$ |
| <b>Résultat</b> |          |          |
| Produits        | 739 \$   | 1 230 \$ |
| Charges         | 61 \$    | 35 \$    |

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de change

Dans le cours normal des activités, l'Organisme doit gérer plusieurs devises différentes. La variation du taux de change peut générer des gains ou des pertes de change. Les gains ou les pertes de change sont établis en comparant la valeur comptable de l'encaisse de l'Organisme dans ses comptes bancaires à l'étranger avec sa valeur selon le taux de change établi par la Banque du Canada au 31 mars 2024. Les gains et les pertes de change sont intégrés à l'état des résultats.

Au 31 mars 2024, l'actif net libellé en dollars américains, en francs CFA, en gourdes haïtiennes, en naïras nigériens et en francs congolais converti en dollars canadiens représente 1 576 509 \$ (2023 - 476 897 \$).

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances et des avances de fonds aux projets à recevoir des bailleurs de fonds.

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent en majorité d'organismes et de sociétés gouvernementaux.

### 14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.